

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE377

présenté par

Mme Genevard, M. Descoeur, Mme Périgault, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Boucard, M. Viry,
M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Cordier, Mme Bonnet, M. Bazin, M. Brigand, Mme Gruet,
Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Kamardine, M. Neuder, Mme Duby-Muller,
Mme Corneloup et M. Dubois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, après les mots :

« d'exploitant agricole »,

insérer les mots :

« et de salarié agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'emploi agricole joue un rôle majeur dans les exploitations agricoles, il importe ainsi de faire connaître également le métier de salarié agricole en vue d'assurer le renouvellement des générations. D'après le panorama démographique et financier du régime agricole de la MSA en 2022, 64,4% des actifs relevant du régime agricole sont affiliés au régime salarié, soit plus de 800 000 emplois, en hausse de 3,7% sur un an. Ces statistiques sont révélatrices de l'importance du métier de salarié agricole, qui contribue également au renouvellement des générations.